

Au Sommaire :

- | | | | |
|--------------------------------|---------------|---------------------------------|----------------|
| • Éditorial | Page 2 | • Action Syndicale | Page 9 |
| • Congrès de l'UD 22 | Page 3 | • Enseignement supérieur | Page 12 |
| • Un peu d'histoire ... | Page 5 | • Éducation | Page 13 |
| • Action sociale | Page 6 | • La vie de l'U.D. | Page 15 |
| • Action juridique | Page 8 | • A noter et à retenir | Page 16 |

Ni dupes, ni soumis ...

Editorial

par **Éric LE COURTOIS**
Secrétaire Général de l'U.D. FO 22

La fin de cette très mauvaise année 2016 arrive à grands pas, avec « sa trêve de Noël » et les congés qui se sont greffés dessus. Nous ne la regretterons pas cette année de malheur avec ses 49.3 pour toute réponse au problème de la régression sociale. Et pour tout vous dire, à l'U.D. FO22, cette année, nous n'avons pas vraiment envie de la respecter, cette trêve des confiseurs. Elle aurait un goût amer qui gâcherait les quelques moments de grand plaisir que nous aurons à nous retrouver, tous ensemble, ce 9 décembre à Robien, pour le Congrès trisannuel de l'U.D. FO 22, à faire le point sur nos batailles, nous compter, nous tomber dans les bras et chanter l'Internationale (...)

III Suite page 2



XXIIIème Congrès de l'Union Départementale des Côtes d'Armor Saint-Brieuc 9 Décembre 2016



Election TPE 2016



Les élections dans les TPE commenceront le 30 décembre

C'est finalement du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017 que les 4,5 millions de salariés des Très petites entreprises pourront voter pour choisir le syndicat qui les représentera dans les futures commissions paritaires régionales. Le scrutin, initialement prévu du 28 novembre au 12 décembre, a effectivement été reporté par le gouvernement.

Une semaine supplémentaire est accordée pour les DOM, jusqu'au 20 janvier, notamment pour faciliter l'acheminement des plis. Le dépouillement débutera dans tous les cas le 31 janvier et se clôturera le 3 février, date de la proclamation des résultats.

L'enjeu de ces élections est triplement important puisqu'elles pèseront aussi sur le calcul de la représentativité nationale des organisations syndicales dans le secteur privé et détermineront le nombre de conseillers prud'homaux par syndicat, en plus de celui des représentants dans les commissions paritaires régionales. Le gouvernement a affirmé devoir reporter le scrutin après que la CGT a décidé de se pourvoir en cassation dans le cadre du litige autour de la participation à l'élection du Syndicat des travailleurs corses (STC), affaire seulement portée en première instance par les autres organisations syndicales.

Les élections vont se dérouler sur une période moins propice, à savoir pendant et au lendemain des fêtes de fin d'année. Qu'à cela ne tienne, pour FO la campagne continue de toutes les façons.

Ni dupes, ni soumis ...

Ce serait légitime de se reposer après tant de temps où chacun d'entre nous a donné de sa personne. Mais, pas plus tard que lundi dernier, des camarades étaient encore en grève, face à cet acharnement à dynamiter leurs droits. Alors, comment voulez-vous qu'on s'arrête ? On ne peut pas ! Ce serait se déjuger, ne pas pouvoir se regarder dans la glace, le matin, quand il faut retourner au chagrin !

Pour l'Union Départementale FO 22, pas question, donc, de laisser tomber les camarades qui jouent leur avenir, donc leur vie, dans cette rébellion. Pas question de lâcher ce combat de notre classe, ce combat de la sauvegarde de notre protection sociale – à nous les travailleurs, et tant de notre droit au travail que celui du repos et des vacances, que celui de la santé et de la retraite. Ces droits-là, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils ont été revendiqués. À l'aube du 20ème siècle, la vieille Cgt dont nous nous réclamons, revendiquait déjà « les Trois Huit ». ce n'était sûrement pas les 3x8 du patronnat que nous connaissons en usine. Non, c'était les Trois Huit de la vie à vivre en dehors du travail : en dehors des Huit heures de travail par jour (au lieu de 10 ou 11, voire 12), Huit heures de Repos et Huit heures de sommeil étaient revendiquées ! La retraite à 60 ans était revendiquée, pas 65 ni 67 comme les laquais de l'Union Européenne ont réussi à nous l'imposer.

Les mois de mobilisation que nous venons de vivre contre cette loi Travail sensée nous faire rentrer dans le soit-disant bonheur de la société du 21ème siècle, n'ont pas été mené en vain, je vous l'assure. Ils ont dévoilé la véritable identité de tous nos présumés Responsables politiques confrontés à la Vox Populi. 70 % des français contre cette loi ? Qu'à cela ne tienne ! (pour ne pas dire « rien à f...e »)

Imbus de pouvoir sur « plus bas » qu'eux dans l'échelle sociale, prodiguant leurs simagrées qui ne trompent plus que leurs afficionados, nous regardant du haut de leurs études à l'administration de l'État, ils ont préféré leur avenir au notre, en prétextant notre immaturité pour mieux passer le leur en force ! En fait, grassement payés pour trahir leur peuple et l'asservir au joug des grands banquiers et de la finance qui dictent leurs 4 volontés aux 4 coins du globe, ils voudraient que cessent les conflits sociaux. Mais pourquoi faire ? - Pour qu'une soit-disant société civile – Il y aurait-il une société militaire prête à se mettre en place ? - faite de patrons et d'ouvriers, d'instituteurs et de curés, de milliardaires et de miséreux vivent en s'embrassant, tellement ils sont heureux « du vivre ensemble », qui devant son taudis qui va être rasé, qui devant son hôtel particulier dont le SMP (service militaire privé) s'apprêtait à effacer bêtement de la photo de famille l'homme du taudis jeté à la rue ! Mais qui, parmi nous, voudrait encore de cette société-là ?

Nous, nous avons en tête, et dans nos coeurs, les camarades condamnés pour l'exemple (le DRH n'ayant pas porté plainte) à la prison pour une chemise arrachée lors d'une confrontation entre Licenciés et Licenciés à Air-France. Nous, nous avons en tête et au coeur, les camarades, pour l'exemple, condamnés d'avance pour atteinte à l'ordre public en ayant joué les escargots sur les routes d'Alsace à Haguenau. Nous, nous avons encore en tête et au coeur, les camarades chassés, pour l'exemple, de leurs locaux à la Bourse du Travail d'Evreux. En 14-18, ceux qui se révoltaient contre la barbarie, étaient fusillés, déjà Pour l'exemple, d'un côté ou de l'autre, des tranchées.

Sont-ils à ce point aveuglés par l'argent et son pouvoir, nos très détestés (ou pas) Hommes Politiques, pour voir dans la précarité institutionnalisée, un élément créatif du bonheur universel ? Sont-ils à ce point misanthropes que seule l'exploitation de l'homme par l'homme n'a de crédit à leurs yeux ? Sont-ils enfin à ce point « cul et chemise » avec les marchands de canons et les « maîtres des forges » pour faire la guerre un peu partout sur Terre à la plus grande perte des peuples pauvres mais aux sous-sols riches ? Est-ce là, le bonheur qu'ils veulent nous offrir ? Les travailleurs du monde entier ne sont pas dupes.

Le capitalisme est au pouvoir et partout il tente de dresser les peuples les uns contre les autres. Jean Jaurès, avait raison de dire que « le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage ». Nous avons à débattre de ces trois sources de misère humaine, et à nous prononcer, contre la guerre, la précarité et l'exploitation de l'homme par l'homme. Notre engagement contre le dumping social doit nous conduire à débattre de : l'organisation de l'Europe et des traités internationaux- la question de la liberté des confédérations syndicales Européenne et internationale.

Alors, simplement, pour résumer, je dirai, dans la plus pure tradition de la Cgt-Force Ouvrière, que non seulement, il n'y aura encore pas de consigne de vote, de notre part, aux prochaines élections, mais, qu'en toute logique, et parce que nous refusons d'abdiquer nos droits, qu'il n'y aura pas, non plus, de trêve sociale pendant la période électorale. Vive la sociale !

par **Éric LE COURTOIS**
Secrétaire Général de U.D. FO 22



Bienvenue au XXIIIème Congrès de l'U.D. des Côtes d'Armor

par Christine AUBÉRY
Secrétaire Générale S.D.A.S. 22



Le 9 décembre a lieu le XXIIIème Congrès de l'Union Départementale de tous les syndicats de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière des Côtes d'Armor. C'est un grand moment de la vie syndicale interprofessionnelle de notre département. Les délégués présents sont mandatés par leurs syndicats. Les syndicats mandatent également leur candidats à la Commission Exécutive (39), parlement de notre U.D. qui désignera son bureau (13) par la suite. Il en est de même à la Commission des Conflits (3) et à la Commission de Contrôle (3). La date de dépôt était le 9 novembre. Chaque syndicat a un certain nombre de voix qui est en rapport avec les timbres de l'année précédant celle du Congrès. Tout cela est consigné dans les Statuts de notre U.D. La Commission Exécutive est composée de camarades du privé et du public. Peu sont « détachés », condition propre à la fonction publique, la plus part viennent sur leur temps syndicaux ou personnels. Tous, sans exception, sont des militants syndicalistes convaincus.

Nous tenons particulièrement à l'U.D. des Côtes d'Armor à ce que toutes les sensibilités soient présentes afin d'avoir une représentation de la classe ouvrière des plus fidèles à ses aspirations. Il est dans notre tradition syndicale d'avoir des invités venus d'autres U.D. ou de fédérations. Comme le stipule les statuts, le Secrétaire Générale de la CGT-FO est invité et il est représenté par un secrétaire adjoint confédéral. Les candidats sortants sont à la tribune à tour de rôle.

La Commission des Mandats vérifie que les volets présentés par les délégués soient conformes à l'autre volet conservé par l'U.D. Le nombre de timbres et le nombre de voix doivent correspondre à ceux-ci. La commission des Mandats valident ainsi le pouvoir de vote de chaque syndicat. Au cours du Congrès le Secrétaire Général de l'UD présente le rapport d'activité. Une commission de Résolution est mise en place, celle-ci sera chargée de présenter la résolution du congrès, fils rouge des trois années à venir. Elle sera ensuite amendée par l'ensemble des congressistes.

Au cours de cette journée, les délégués qui auront demandé un temps de parole, interviendront, et elle se terminera par le vote de la Commission Exécutive et l'élection de son Bureau. La particularité de ce Congrès est la présentation et le vote de modifications apportés aux statuts de notre UD afin de les améliorer. Le Secrétaire Général élu, répondra aux interventions. Les travaux se clôturent par un pot fraternel.

Bon Congrès à tous.

PORTFOLIO : LE XXIIIème CONGRES DE L'U.D. FO 22, LE 18 OCTOBRE 2013 A PLÉRIN.



Témoignage

Extraits d'une Interview de Marc Blondel, ancien Secrétaire Général de la Cgt-FO.

«J'ai commencé comme tout le monde. Je me suis syndiqué. J'étais très jeune. Ça venait en partie du milieu familial. Je me suis syndiqué parce que ma réaction a été un mouvement de révolte. Lorsqu'on est salarié pour la première fois, généralement on est plein d'enthousiasme et on pense que la justice règne de par le monde, et puis on se rend rapidement compte que, déjà au niveau le plus direct, un jour, le patron se comporte de telle manière, un autre jour, il fait du favoritisme, un troisième jour il refuse telle ou telle chose. Le correctif est nécessaire. Donc, il y a la petite révolte. Et quand il y a la révolte, si on va voir ceux qui militent, ceux qui connaissent déjà, ils t'expliquent simplement. Ils te disent que, dans cette entreprise-là, c'est très exactement comme dans les autres entreprises et qu'il n'y a pas du tout d'exception à cette logique.

Il y a une donnée fondamentale : celui qui donne du travail et fait travailler, il veut gagner de l'argent. Et celui qui vient travailler et vend son travail, il veut aussi gagner de l'argent. Et que, d'une certaine manière, ces intérêts sont contradictoires.

Tout le problème, c'est de savoir comment on peut concilier ces intérêts contradictoires sans léser l'un ou l'autre. Et ça, ça ne peut se faire que par l'organisation syndicale (...)

(...) Quand on a un droit, on ne demande rien à personne. On le fait respecter (...)

(...) Salaire, emploi, sécurité sociale, tout est lié. Or, nous vivons en France sous le règne du libéralisme économique. Le libéralisme économique, c'est la loi de la jungle. C'est l'anti-solidarité par excellence (...)

Yvon BOURHIS

Les statuts

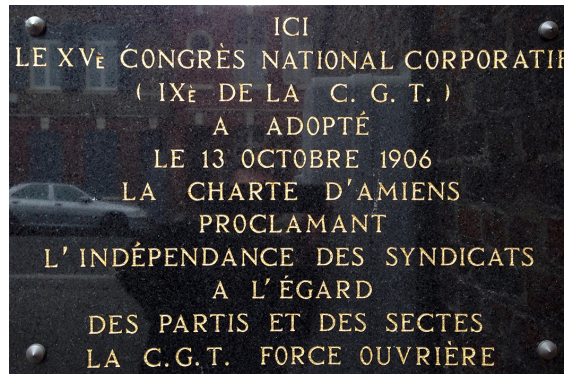
La Charte d'Amiens et l'article 2 des statuts de la Cgt

D'entrée de jeu, la Charte déclare « Le congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la Cgt. » À Force Ouvrière, nous en avons tellement débattu de cette fameuse charte d'Amiens, nous la défendons, nous nous y référons tellement souvent que cette déclaration liminaire, au regard de l'importance de ce qui la suit, passe relativement inaperçue. La confirmation de l'article 2, constitutif de la Cgt, a un petit côté administratif qui fait qu'on n'y prête pas forcément attention.

Or, nous qui adhérons à une Cgt (la Cgt-FO, oui!), qui plus est, sensée « continuer la vieille Cgt » (une affirmation FO que nous n'entendons plus beaucoup, d'ailleurs!), nous devrions être sur le qui-vive à pareille lecture – n'oublions pas que, illustrant parfaitement l'article précédent, la Cgt dont nous sommes issus – a connu à deux reprises les turpitudes du noyautage de ses instances par des militants/responsables de partis politiques (notamment le parti dit-communiste – dont la.CGT d'aujourd'hui n'est pas encore tout à fait sortie !).

Alors, l'envie d'aller y voir de plus près, vous titille-t-elle ? Mais vous n'avez pas le temps ? Bon, alors, le voici, cet article 2, constitutif de la Cgt. Mais ne cherchez pas ensuite si la CGT l'a conservé, pas la peine, ce n'est plus le même ! « La confédération générale du travail a exclusivement pour objet d'unir, sur le terrain économique et dans des liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale. ». Qu'est-ce que l'émancipation intégrale ? Ni plus, ni moins que la suppression de la société divisée en classes et la fin du travail aliéné ... et aliénant ! Ce qu'explique la Charte d'Amiens, d'ailleurs. CQFD. **Yvon BOURHIS.**

La Charte d'Amiens (octobre 1906), c'est quoi ?



C'est la référence fondamentale de Force Ouvrière. Sans forcément le savoir, quand nous revendiquons haut et fort Liberté et Indépendance, c'est à la charte d'Amiens que nous nous référons. Liberté dans le choix de l'action décidée par le syndicat. Indépendance à l'égard, essentiellement, des partis politiques et/ou des religions. Si cela nous paraît évident, cela n'empêche pas que, dans l'affrontement permanent avec le patronat et l'État-patron - auxquels il faut ajouter les lois anti-sociales issues des directives européennes – ces principes puissent être mis à mal : la loi sur la représentativité, issue d'un accord MEDEF-CGT-CFDT*, nous oblige en permanence à prouver notre indépendance et notre liberté – en nous développant en nombre d'adhérents, en nombre de syndicats et en pourcentage de voix aux élections professionnelles... si nous ne voulons pas être sacrifiés à l'autel du syndicalisme d'accompagnement, là où il n'y a plus besoin d'adhérents mais là où les salariés n'ont plus qu'à dire Amen à ce qui a été décidé contre eux ... pour le Bien Commun, contre leur intérêt de classe mais pour l'Intérêt Général !

Alors, retournons aux sources l'espace de quelques lignes. Avec le 19ème siècle, l'industrialisation est venue bouleverser les rapports sociaux. Au côté de l'artisanat et de ses corporations, sont apparues les manufactures puis rapidement les mines et les usines, créant le grand Capital et le prolétariat. Dans ses mouvements de révolte, liés à ses conditions misérables de vie et d'absence totale de droits, la révolte des Canuts et la Commune de Paris feront référence pour ceux et celles qui décident de s'organiser, principalement après que la loi du 21 mars 1884 autorise l'existence des syndicats professionnels*.

À l'origine de la Cgt qui naît en 1895 à Limoges, la volonté de rendre complémentaires deux organisations différentes, d'une part, les syndicats de métier et d'industrie adhérant, corporativement, à leurs fédérations nationales respectives. D'autre part, les syndicats adhérant interprofessionnellement à leurs bourses du travail locales, fédérées entre elles. Cette volonté mène à leur rapprochement en deux sections distinctes, constitutives du Comité Confédéral de la Cgt dès 1902. L'organisation paye : les 16 fédérations et 5 organismes/syndicats isolés que compte la Cgt lors de son congrès de 1900 à Paris, passent en 1904 à 53 fédérations, 110 Bourses du Travail et 15 syndicats isolés. À part les Unions Départementales inscrites rapidement dans les statuts de la Cgt pour succéder aux Bourses du Travail. C'est encore aujourd'hui le mode de fonctionnement de la Cgt-FO !

Pour en revenir, à proprement parler, à la charte d'Amiens, celle-ci est une résolution adoptée par le 15ème Congrès national corporatif – soit le 9ème de la Cgt. Depuis que le peuple ouvrier s'intéresse à son sort, un point de divergence important partage ses troupes. Certains pensent que les syndicats doivent être politisés, d'autres que les opinions politiques de chacun ne doivent pas y pénétrer. Là encore, en dépit de la création de la Cgt, ces deux conceptions feront débat jusqu'à ce que la charte d'Amiens, 11 ans plus tard, vienne préciser la dynamique et le but des salariés, le rôle et les moyens des syndicats grâce auxquels ils s'organisent.

* Ces syndicats nous ayant maintes fois prouvés leur interpénétration, voire leur inféodation à des partis politiques bien connus !

* Pour la petite histoire, le projet de loi datait de novembre 1880. Il aura donc fallu plus de 3 ans pour que la loi voit le jour. C'est dire si députés et sénateurs avaient hâte de voir le monde ouvrier s'organiser !

Savez-vous comment la Cgt a failli s'appeler ?

Lors des débats du 7ème Congrès national corporatif, constitutif de la Cgt, si le Congrès avait suivi le citoyen Keufer (délégué du syndicat des correcteurs du Livre - les secrétaires de séance emploient le mot Citoyen) en votant sa proposition d'amendement au niveau de l'appellation Cgt (le « général » étant inapproprié selon lui), la Cgt (je reprends majuscule et minuscules tel qu'écrit en 1895) se serait appelée Confédération nationale du travail, soit CNT ! - Gast ! D'un côté, un syndicat qui porte ce sigle aurait été obligé d'en trouver un autre (peut-être Cgt ?), et de l'autre, en 1936, le « Front Pop' » aurait peut-être eu plus de difficultés à vouloir, à tout prix, rester neutre dans la guerre opposant la république espagnole contre le putschiste Franco-la-Muerte !

par Yvon BOURHIS
Membre du Bureau de l'U.D. 22



Le S.D.A.S. dénonce les conditions de travail au foyer de vie Roger Legrand de Ploumagoar

par Antoine GOUGEON
Membre du S.D.A.S. 22



La CGTFO de l'A.P.A.J.H. 22 dénonce le glissement progressif et la multiplication des tâches qui incombent à chaque salarié du foyer de vie Roger Legrand en dehors du cadre de leur compétences vers toujours plus d'économie pour l'association et toujours plus d'efforts et de polyvalence demandés au salarié. Nous refusons d'être corvéables à merci !

En effet, ces changements, impulsés par l'employeur, sous couvert des arguments :

- d'une plus grande autonomie imposée aux usagers,
- de contraintes budgétaires liées à la crise,
- d'une régionalisation qui donne tout pouvoir aux A.R.S.,
- d'orientation politique du Conseil Départemental,
- et bien sûr de la survie de l'association !

Ce ne sont qu'une manière détournée de nous faire entrer dans la tête que c'est à nous, salariés, de compenser tous les manques et d'assumer les conséquences d'une politique générale d'austérité.

Si notre employeur, en collaboration avec la CFDT, a décidé de se plier aux exigences du Conseil Départemental et de l'A.R.S. c'est son choix !

Nous défendons une autre vision du travail social, celle d'un service qui se donne les moyens de répondre aux besoins des usagers.

Aujourd'hui les salariés du pôle éducatif se voient confier une partie des tâches de la lingerie du fait que le poste de Mme Kerhost n'ait pas été reconduit suite à son départ en retraite, et laisse seule un salarié sur ce service. La création du foyer de Plounevez a engendré un redéploiement des agents de services intérieurs et des cuisiniers.

Nous nous voyons imposer de fait, de palier à leur absence en faisant le service en salle à leur place au détriment de l'encadrement, moment clef d'accompagnement. Les cuisiniers semblent ne plus être soumis aux horaires de travail et sont à disposition de leur employeur. C'est aussi le départ en retraite de M. Denez également non remplacé, qui a lui aussi élargi le champ de notre intervention et entamé la qualité du service proposé aux usagers.

Et que dire du passage de la restauration artisanale, et de qualité, à la cuisine industrielle du prestataire A.P.I. qui est un vrai manque à gagner pour les salariés et les usagers. Sans oublier le partage du poste d'infirmier sur 2 établissements qui là encore, élargit nos missions.

Pourtant les délégués du personnel CFDT qui parlent de qualité de vie au travail, n'ont pas bougé un cil. Pire, ils portent le message de l'employeur ; parfois même anticipe son discours libéral et signent des accords au rabais comme celui concernant la mutuelle d'entreprise obligatoire qui n'est rien d'autre qu'un véritable racket sur nos salaires.

Aussi le syndicat CGTFO de l'A.P.A.J.H. 22 s'indigne de la situation dans laquelle nous devons exercer et exige pour le moins :

- Une stricte application du droit du travail et de la Convention Collective Nationale de Travail du 15 mars 1966, CCNT 66 ;
- Le strict respect de nos attributions et de nos missions ;
- Des conditions de travail améliorées ;
- Une renégociation des accords et de la mutuelle d'entreprise ;
- Une augmentation générale des salaires conséquente à la hauteur du travail fourni et des efforts continus exigés par l'employeur ;
- Un réveil de ses élus pour véritablement défendre les intérêts des salariés !!!

La CGTFO soutiendra tous les salariés qui s'opposeront aux exigences hors cadre que l'employeur nous impose et les invite à rejoindre maintenant notre combat syndical.

Égalité professionnelle

Plan interministériel en faveur de l'égalité professionnelle : des engagements intéressants... mais à tenir !

À l'occasion d'une semaine intitulée « semaine de l'égalité professionnelle », le gouvernement a lancé, le 5 octobre dernier, un plan interministériel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de 2016 à 2020. Présenté comme s'inscrivant dans la continuité des grandes avancées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au travail, FO regrette que ce plan n'aborde pas les effets nocifs des lois « Rebsamen » et « Travail » en matière de négociation de l'égalité professionnelle.

FO se félicite de la reprise partielle dans ce plan de sa revendication consistant à destiner le produit des pénalités à des mesures servant l'amélioration de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En effet, le plan prévoit de destiner le produit des sanctions financières dans le secteur public au financement d'actions de formation et de sensibilisation à l'égalité professionnelle. Pour FO, il reste un pas à faire, cette mesure doit être appliquée dans le secteur privé.

Enfin, les engagements conformes aux revendications de FO ne devront pas rester lettre morte. Les moyens promis devront être alloués et les actions promises réellement effectuées. Par exemple, l'engagement de renforcer le dispositif de contrôle des accords relatifs à l'égalité professionnelle est une mesure importante qui s'est fait attendre.

Pour rappel, au 15 juin 2016, seulement 38,6% des entreprises assujetties étaient couvertes par un accord d'entreprise ou un plan d'action (moins favorable) en matière d'égalité professionnelle. Or, seulement 106 entreprises ont été sanctionnées à la suite de mises en demeure. Cela démontre un réel besoin de moyens supplémentaires en faveur de l'inspection du travail.

L'égalité professionnelle devant être respectée toute l'année, FO maintient ses revendications, dont la première d'entre elles est l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, et veillera à la tenue des engagements qui y sont conformes.

Publication

Sortie le 30 novembre 2016 du livre de Jean-Claude MAILLY : Les Apprentis Sorciers



Dans un livre paru le 30 novembre, Les Apprentis sorciers, Jean-Claude Mailly revient sur la longue bataille contre la loi Travail. L'ouvrage fait vivre de l'intérieur cette tranche d'histoire sociale où s'entrechoquent la politique, l'économie, la psychologie, les manœuvres....

Ces quatre mois de conflit laisseront des traces profondes. Par tout, explique Jean-Claude Mailly. De la première manifestation le 9 mars à celle du 15 septembre, ce ne sont pas moins de quatorze journées qui ont mobilisé les salariés contre la loi Travail. (...)

Le livre est désormais disponible, au prix de 12,50 € :

- en librairie (ce que nous privilégions), directement ou sur commande, mais aussi sur les sites de ventes en ligne ;
- à la boutique de la Confédération (sur place - pas de commande à distance).

Pour les structures ou camarades qui souhaiteraient en acheter plus de 50 exemplaires, l'éditeur gèrera l'envoi de ces commandes et vous propose une ristourne de 50% (soit 50 livres au prix de 25).

Renseignements auprès de l'U.D.

«Chronique d'une mort annoncée» des ateliers et chantiers d'insertion

par Véronique MENGUY
Déléguée syndicale S.D.A.S. 22



Notre S.D.A.S. des Côtes d'Armor dénonçait déjà en 2008, par ce que nous avons intitulé « chronique d'une mort annoncée », cette lente asphyxie que connaissent certains pans entiers de l'insertion, notamment le secteur de l'insertion professionnelle, et particulièrement les Ateliers et Chantiers d'Insertion.

Les ateliers et chantiers d'insertion sont conventionnés par l'Etat et ils ont pour mission :

- 1° D'assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières ;
- 2° D'organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.

Les différentes réformes annoncées lors du Grenelle de l'insertion de 2008 se sont mises en place suivant le rétro planning annoncé ... avec leurs effets pervers :

- remplacement du C.U.I.-C.A.E. par le C.D.D.I., contrat de droit commun, financé désormais à la présence effective des salariés en insertion et ne permettant plus de suspension pour contrat de travail extérieur ou en intérim ;
- application de la convention collective des A.C.I., sensée donner du droit aux salariés en insertion, alors qu'ils ne peuvent même pas se présenter aux élections professionnelles car la convention prévoit l'éligibilité à 1 an d'ancienneté et 3 ans de mandat, pour une présence effective au sein des structures de 15 mois en moyenne ;
- part variable de 10% de financement en fonction des résultats attendus... ce qui impose pour rentrer dans les clous et les statistiques une réelle sélection du public, puisqu'en face de tout cela, la part d'autofinancement demandées aux structures n'a fait qu'augmenter.

Les belles intentions du départ de consolider l'outil de travail que constitue les A.C.I. ne sont donc que de la poudre aux yeux ! Depuis les transferts successifs des responsabilités et des ex-agents de l'état, le département dit ne plus avoir les moyens budgétaires, ni l'envie peut-être, pour poursuivre sa politique sociale d'insertion. L'avenir est très incertain dans le 22 pour les A.C.I. avec l'annonce que le département ne pourra pas compenser l'arrêt des financements du F.S.E. en 2020, qui représentent actuellement 50% des budgets des structures.

L'engorgement financier des structures qui voient leurs charges augmenter (cotisations mutuelles, prévoyance...) est flagrant. Et là où les A.C.I. ont eu historiquement quelques niches d'activités réservées (recyclage des métaux, du textile notamment), et bien aujourd'hui c'est le secteur économique qui se bat pour avoir sa part du gâteau. Conséquence : les A.C.I. sont désormais rentrés sur le secteur de la rentabilité au détriment de l'accompagnement des personnes. Et aujourd'hui ce que l'on nous demande, à nous professionnels de l'accompagnement, appelés conseillers en insertion professionnelle, c'est une rationalisation à l'extrême de notre activité pour pouvoir établir des statistiques ... statistiques qui vont prédire sur l'avenir ? Comme en comptabilité, on nous demande de plus en plus d'éléments de justification, pour de plus en plus de contrôles.

Que pouvons-nous encore « conseiller » face à des textes et dispositions vides de sens ? Nous devenons des acteurs du placement de nos salariés en insertion, répondant ainsi aux injonctions du ministère qui module son financement en fonction des résultats. Le plan 2016 des 500.000 formations nous aident bien à placer les personnes dans des formations plus ou moins bidon !

Mais n'oublions pas au passage que c'est quand même une part de notre salaire différé qui y passe ! Car, nous ne nous le cachons pas, tout ce qui va permettre à ce gouvernement, comme à tous les autres en veille d'élection, de réduire les chiffres du chômage va être bon. L'objectif est toujours de masquer les statistiques officielles en faisant passer le plus de monde vers des catégories qui y échappent. Et hop, Le chômage baisse !

Donc, actuellement les ACI du 22 qui survivent, essaient de remplir leurs missions, les autres s'asphyxient. Dans la structure où je travaille, c'est 35 postes (salariés en insertion et permanents) qui ont disparu en 2016, un mi-temps de travail pour moi. Au rythme où en est le secteur des ACI, demain c'est un pan entier de l'aide aux plus démunis qui disparaît avec ses professionnels, avec l'aide de la grande Economie Sociale et Solidaire ! Et au rythme où vont les lois et cette dictature de l'austérité, nous pouvons craindre que nous serons tous demain pour nos employeurs des travailleurs en insertion !

«Voir Ensemble», association nationale pour le bien être des aveugles ...

par Jean-Pierre LE FEVRE
Délégué syndical du S.D.A.S. 22



Sauf s'ils en sont salariés !
Le tableau est similaire à celui de toutes les entreprises du secteur médico-social, copie presque conforme des secteurs marchands: regroupements, mutualisation, restriction des budgets, marchandisation des secteurs d'aide aux personnes au travail, dégradation des conditions de travail, enfin, austérité... Et l'on (l'employeur) voudrait nous faire avaler tout ça, avec un peu de pommade. Et même faire participer les IRP et les négociateurs NAO à la grande mutation du secteur et de notre entreprise.

Il va sans dire que nos amis les cfdétistes leurs emboîtent le pas : « Il faut bien arriver à quelque chose et ne pas tout refuser », « nous on n'est pas des ça ira ça ira ». Et bien, face à ces tentatives de manipulation, face à la bêtise des bénis oui-oui, nous nous sommes organisés et nous battons sur le terrain. Forts de nos 51% aux dernière élections, nous faisons barrage tant que possible à la remise en cause de nos droits conventionnels. Et les lois Rebsammen et travail nous annoncent bien des combats et du combat.

A notre actif : nous avons tenté de contrecarrer la mise en place du nouveau contrat de mutuelle en 2016, en effet, notre contrat étant déjà responsable, l'employeur aurait pu différer de 2 ans, la mise en place du nouveau contrat. Mais inconscient que nous sommes, nous allions mettre notre employeur sur la paille et faire fermer la boutique. Fort de la grogne des collègues, nous les avons accompagnés dans la contestation. Nous avons lancé une pétition, qui a recueilli la signature de 75% des salariés. Hé bien ceux qui demain nous menacerons de référendum avec chantage à l'emploi, n'ont tenu aucun compte de l'avis des salariés. Ils ont déploré notre outrecuidance, s'offusquant que nous ayons violé les adresses mail des administrateurs et que nous soyons sorti du cadre.

Chou blanc ce coup-ci : mais nous avons eu au moins la satisfaction d'avoir résister et nous ne cesserons pas de le faire face aux nouvelles attaques de nos droits, contre la loi travail, contre le nouvel environnement conventionnel, nouvelle appellation patronale de la Convention Collective Unique. Pour ces luttes, avec l'aide de la Fédération, nous nous sommes organisés au niveau national et nous retrouvons régulièrement pour confronter nos idées, construire nos résistances afin de repartir plus forts dans nos établissements respectifs pour informer et convaincre nos collègues.

Nous nous retrouvons à la FNAS ou nous trouvons aide logistique, conseil et expertise. En me syndiquant, j'ai appris que le syndicat est ce qu'on en fait. Eh bien, nous faisons, continuerons de faire et le ferons savoir afin de construire le rapport de force qui nous permettra de défendre et d'améliorer nos droits et conditions de travail, de nous battre pour des jours meilleurs.



Titre



Le cabinet Syncea accompagne les comités d'entreprise, les CCE, les comités d'établissement et les comités de groupe depuis plus de 25 ans. Au quotidien, nous mobilisons nos équipes d'experts-comptables, d'économistes, de juristes et consultants en relations sociales pour apporter aux élus le meilleur service de nature à faciliter l'exercice de leur rôle économique. Nous avons la conviction qu'on ne peut prétendre à un véritable dialogue social sans installer les conditions d'une relation équilibrée entre partenaires sociaux et nous œuvrons au quotidien pour que les CE disposent d'informations et d'analyses économiques, financières et sociales utiles et pertinentes.

Mieux accompagnés, en tant que membres de CE vous n'en serez que mieux armés pour exercer votre mandat dans un contexte économique complexe et difficile.

N'hésitez pas à solliciter nos équipes à Paris, Lyon, Rennes et Lille pour vous apporter leur expertise dans le cadre des missions relatives aux comptes annuels, prévisionnels et à l'analyse des orientations stratégiques mais également dans le cadre des procédures d'alerte ou encore des plans de sauvegarde de l'emploi.

Les équipes comptables du cabinet sont également à vos côtés pour vous apporter le soutien et l'expertise nécessaires à une gestion des finances de votre CE conformes aux nouvelles obligations.

www.syncea.fr

Primagaz

Une victoire pour les ex-salariées Primagaz



Il aura fallu 6 ans de procédure devant les tribunaux pour que les ex salariées de l'entreprise PRIMAGAZ obtiennent satisfaction. La cours de cassation vient de confirmer le 29 septembre 2016 le jugement de la cours d'appel qui avait déjà condamné le groupe PRIMAGAZ en l'absence réelle d'un plan social, alors que la loi pour les entreprises de plus de 50 salariés leur en fait obligation.

L'union Départementale FO des Côtes d'Armor a soutenu depuis le début la démarche de 5 ex salariées pour faire valoir leurs droits. Muriel Cottret, avec le soutien de toute l'équipe du « juridique FO » a assuré leur défense devant les tribunaux.

C'est donc naturellement que les ex salariées de PRIMAGAZ Ploufragan se sont retrouvées au siège de l'U.D. FO jeudi 27 octobre 2016 pour fêter leur victoire.

Il a fallu beaucoup de détermination et de pugnacité pour obtenir ce résultat. Primagaz a été condamné à verser 185.000€ et à rembourser 6 mois d'indemnité chômage à Pôle emploi. Le jugement ne fait pas revenir les emplois supprimés mais il redonne de la fierté à celles qui n'ont jamais renoncé à faire valoir leurs droits. L'U.D. FO peut être fière de ce résultat. **Patrice LOISON.**

Retrouvez toute
l'actualité de l' U.D.
des Côtes d'Armor :
www.fo22.fr

FO dénonce les contrats précaires à la L.T.C. (Lannion Trégor Communauté)

par Patrice LOISON
Membre à la Commission Juridique



La condamnation de L.T.C., par la Cour d'Appel de Rennes, à verser à un de ses salariés 19.000€ plus 1.500 € au titre des frais de procédure, et à requalifier son contrat de travail précaire en C.D.I., est-elle restée à ce point en travers de la gorge de M. Lejeune pour que celui-ci occulte une partie de la vérité ?

Selon ses « précisions » apportées dans Le Trégor du 20 octobre, le travailleur précaire aurait « travaillé (...) en contrat aidé pendant cinq ans ». Ces « cinq ans » en contrat précaire au service de L.T.C. (Lannion Trégor Communauté) l'ont été du 20 mars 2006 au 19 juin 2011 (contrat d'avenir suivi d'un contrat d'accompagnement), ce qui fait un total de 63 mois (5 ans et 3 mois). Ensuite, le salarié a eu un contrat public (précaire également) de 6 mois. Cela fait donc un total de 69 mois. Il ne s'agit donc pas de « cinq ans » mais bien cinq ans et neuf mois de contrats précaires successifs.

Monsieur Lejeune précise que « l'intéressé est le seul que nous n'ayons pas pu conserver », c'est pour cette raison que L.T.C. a dû verser des indemnités de licenciement. Rien d'étonnant malheureusement à cela puisqu'il devient difficile d'envisager une réintégration après autant de temps : le dernier contrat précaire s'est terminé en janvier 2012, et le jugement final a eu lieu plus de quatre ans plus tard, en juin 2016. On est donc en droit de se demander pour quelle raison, M. Lejeune - qui semble regretter (la main sur le cœur sans aucun doute) de ne pas avoir « pu conserver » ce salarié - ne le lui a-t'il donc pas proposé dès la première instance prud'homale en 2013 ?

Même si, en première instance, le salarié a été débouté quant à l'utilisation abusive de ces contrats précaires, il n'en demeure pas moins que la Cour d'Appel a lourdement condamné L.T.C. qui n'avait pas été en mesure de mettre en œuvre une action de formation digne de ce nom pour que le salarié puisse retrouver un emploi stable et ne pas se retrouver de nouveau inscrit en tant que demandeur d'emploi.

Force Ouvrière appelle tous les salariés en contrat précaire à se signaler auprès de l'Union Départementale FO pour dénoncer cette précarité et être conseillés et défendus face aux employeurs exploités.

[Fiction] : Les petites phrases du bon patron

par Arnaud BOONE
Délégué syndical INFO-DB



Je vous propose la rubrique des petites phrases du bon patron (que ce soit un TPP (très petit patron) ou un CAC40) qui montre qu'on ne vit pas dans le même monde. Aujourd'hui : « J'ai tout risqué dans cette entreprise ».

Imaginons l'humain normal, issu d'une famille modeste, qui veut tout risquer pour créer son entreprise.

• **Ressources** : pas d'héritage, pas de bien propre, une voiture à crédit, un logement au mieux en location, au pire en accession à la propriété, acheté avec un crédit. Le gars, autant dire qu'il est

déjà mal barré.

- **Famille** : en couple, un enfant scolarisé, une seconde voiture à crédit. Là ça se corse.
- **Motivation** : gonflé à bloc il a l'idée, il sait comment faire, l'emploi va mal dans sa région, il sait qu'il va se faire virer pour qu'on puisse mieux embaucher. Ouf : de 'bonnes nouvelles'.
- **Les besoins** : une mise de départ pour le matériel, les frais d'installation, un fond de roulement, et de quoi survivre le temps que ça démarre. C'est chiffré : faut emprunter.
- **Les aides humaines** : un premier rendez-vous gratuit chez un expert-comptable, la C.C.I., les 'conseillers', pour peaufiner le projet et voir si on n'a rien oublié : forme de l'entreprise, financement, cotisations, charges... On arrive chez eux plein d'espoir, on en ressort en se demandant bien comment tout repenser.

Le couperet (dialogue à peine imaginé, c'est du vécu (année 2007 C.M.B., L.C.L., B.N.P., Société Générale même discours) :

(... suite page 12)

(suite de la page 11 ...)

- *Le banquier (l'air accueillant)* : « de combien vous disposez pour votre projet ? »
- *Le futur entrepreneur* : « voilà mon projet »
- *Le banquier (l'air intéressé)* : « Bien, je vois que vous avez un bon dossier, mais de combien vous disposez pour votre projet ? » - *Le futur entrepreneur* : « Et bien je viens vous demander un financement de ... »
- *Le banquier (l'air compatissant)* : « Je vois, et sinon de combien vous disposez pour votre projet ? »
- *Le futur entrepreneur* : « Je mets ma maison en vente »
- *Le banquier (l'air embêté)* : « Vendez votre maison, et on pourra voir après. Il vous reste 10 ans à rembourser, vous avez acheté la maison alors que le bassin d'emploi était actif, avec toutes les fermetures d'entreprises, vous allez à peine rembourser vos crédits... Si vous trouvez un acheteur. Revenez lorsque vous aurez soldés vos crédits. De plus vous êtes en couple et avez un enfant, sincèrement je crains qu'on ne puisse rien faire pour vous... Vous n'avez aucune expérience, pas de carnet de commande, il vous faut investir une somme que vous n'avez pas, on demande au moins 70% d'apport personnel, et voici les taux que nous pratiquons, et je pense que nous sommes très bien placés sur ce point. D'ailleurs, nous pouvons vous proposer notre placement « économie durable » basé sur 98 % d'actions, 1,5% d'obligations et 0,5% d'économie sociale et solidaire. C'est un placement avec un minimum de risque, voici les courbes de rentabilité basées sur les 10 dernières années... Ah ! non, ça s'arrête il y a 5 ans, on n'a pas les nouvelles plaquettes... »
- *L'ex-futur entrepreneur* : « Mais, moi je voudrais faire un emprunt, pas faire un placement. Comment faire alors ? Comment ils font ceux qui lancent des 'start-up' ? »
- *Le banquier (l'air professoral)* : « ce sont des jeunes célibataires qui vivent chez leurs parents. Généralement ils disposent de ressources, ils ont fait des études dans de grandes écoles ... Ou alors ils ont un petit business florissant dans la cité ou la diaspora les aide ».
- *L'entrepreneur ancien pauvre étudiant boursier, plein d'expériences pro et habitant en campagne* : « ... »
- *Le banquier (l'air triste)* : « Vous n'avez pas de la famille qui pourrait vous aider ? »
- *Le futur chômeur* : « On est une famille modeste, mais j'ai la volonté de réussir et de montrer qu'on peut partir de rien. »
- *Le banquier (l'air amusé puis préoccupé)* : « Partir de rien, croyez-moi, c'est quasiment impossible dans votre cas. Ecoutez : Avec la nouvelle loi travail, inutile d'attendre les primes de licenciements ou de dédommagements aux Prud'hommes, ça prendra des années pour ne rien obtenir, les lois changent. Avant, ce n'était pas mieux mais c'était pas écrit dans la loi. De toute façon, pour trouver du travail il vous faudra déménager, donc la maison : en vente. Evidemment, comme vous devrez aller dans une région plus dynamique, les prix de l'immobilier seront plus élevés, mais nous pourrons vous proposer un prêt relais, le tout c'est de vendre la maison au mieux et au plus vite, sinon louez-là... »
- *Le futur SDF* : « Mais justement, mon projet d'entrepreneuriat c'est pour rester ici, de plus mes parents vieillissent, je ne peux pas m'éloigner, ma femme travaille ici. Si je démarre l'activité maintenant, dans deux ans minimum j'ai le retour sur investissement. Vous êtes gagnant ! »
- *Le banquier (l'air agacé)* : « Mais comprenez nous bien : une banque est là pour gagner de l'argent, dans les conditions que vous présentez, le risque est trop grand pour vous ».
- *Le futur dépressif* : « Mais justement, c'est moi qui risque tout, pas la banque »
- *Le banquier (consultant sa montre et son agenda)* : « C'est très bien, revenez nous voir lorsque vous aurez lancé votre entreprise, on reparlera du placement que j'ai évoqué, plus quelques petites astuces pour optimiser vos rendements, en plus fiscalement c'est très intéressant. Et puis, vos parents n'ont pas de compte chez nous, ni votre enfant ? »

Tout est construit de façon à ce que chacun garde sa place :

- 1) T'as l'idée et pas le fric : t'es employé, t'inquiète ton idée enrichi quelqu'un mais pas toi.
- 2) T'as pas d'idée mais t'as le fric : t'es le patron.
- 3) T'as pas le fric, tu n'en aura pas plus.
- 4) T'as le fric, tu le prends à celui qui n'en a pas à coups de subventions, de crédit d'impôt... t'inquiètes pas, c'est tes salariés qui payent.

Bienvenue dans le capitalisme libéral classique.

Réponse à donner : « Pour tout risquer, il faut avoir quelque chose à risquer. Moi, depuis que je bosse, je n'arrive même pas à garder un petit quelque chose ! Tu oublies toujours de me payer mieux pour que je puisse faire des économies. »

A ajouter pour le patron Cac40 : « Et fais en sorte que tes copains de l'élite ne me les confisquent pas pour te renflouer si t'as un p'tit problème de liquidités. »

Sécurité Sociale

La Sécurité est à nous ! Pourquoi ? Comment ? Explications ...

Notre ami et camarade Jean JAYER, ancien secrétaire confédéral de Force Ouvrière, a récemment produit une **CONFÉRENCE À NE PAS MANQUER**. Son sujet, en effet, nous touche de très près puisqu'il s'agit de notre système de **SÉCURITÉ SOCIALE**.

Le libéralisme pur et dur, réinstallé progressivement depuis 1973, se veut LA solution inévitable et moderne aux problèmes économiques, et son programme est simple : en finir avec toutes les conquêtes sociales dont fait partie la Sécurité Sociale. Selon cette idéologie du capitalisme, notre système de solidarité ouvrière serait un véritable boulet pour les entreprises de notre pays, en leur faisant supporter des « charges » qui « plombent » le coût du travail.

Chers camarades, ce qui nous guette, si nous ne nous mettons en campagne pour sauver la SÉCU, c'est la fin de la solidarité entre les salariés, où « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

Visionner cette conférence, bien écouter ce que Jean JAYER nous explique, est déjà un premier pas dans cette mobilisation qu'il va falloir développer.

Mais, place à la conférence !
Le lien à copier puis à coller comme adresse pour pouvoir assister (en différé !) à cette conférence, est le suivant :
<https://www.youtube.com/watch?v=g4gEKr4zs5w>.

Retrouvez toute
l'actualité de l' U.D.
des Côtes d'Armor :
www.fo22.fr

Bourses du Travail

**Non à la mort programmée
des Bourses du Travail !
Soutien à l'Union Départementale
FO de l'Eure**



Les Bourses du Travail sont un élément essentiel de la République sociale. Elles sont un lieu historique où les travailleurs ont pu s'organiser et renforcer leurs capacités de résistance dans l'interprofessionnel. En ce sens, elles constituent un outil fondamental de tout le mouvement ouvrier.

Le 09 novembre dernier, à l'appel de huit organisations syndicales dont FORCE OUVRIERE, s'est déroulé une journée de grève ainsi qu'une manifestation dans les rues d'Evreux (27), afin de s'opposer à la mort programmée, le 06 décembre 2016, de la Bourse du Travail d'Evreux. Jean-Claude MAILLY et Pascal PAVAGEAU ont participé à cette manifestation.

Non contents d'expulser les salariés de la Bourse du Travail, les pouvoirs publics locaux ne prennent pas le soin de proposer d'autres locaux aux syndicalistes. Nous refusons que cette décision fasse jurisprudence.

Le Bureau Fédéral de FO ACTION SOCIALE qui s'est réuni les 26 et 27 octobre 2016, attaché à la liberté et à la démocratie, apporte son total soutien à l'Union Départementale Force Ouvrière de l'Eure.

Opposé à cette décision infâme dirigée contre la classe ouvrière et contre toutes les Bourses du Travail, le Bureau Fédéral de la FNAS FO invite l'ensemble de ses Syndicats Départementaux à faire parvenir des motions de soutien à l'UD FO de l'Eure ainsi qu'à son secrétaire général, David LE-COMTE. **Eric LE COURTOIS.**

Témoignage : la vie T.G.V. d'un élu FO chez Coallia

par Denis GOUPIL
Délégué Syndical Coallia



Le réveil sonne, il est 4h30 du matin, « mon métier » de délégué syndical débute. 5h30, je pars de mon domicile pour la gare de Rennes, je gare ma voiture dans le parking souterrain de la STAR à Villejean à Rennes. Métro durant 15 minutes le temps de prendre connaissance des premières nouvelles de la journée, me voilà arrivé à la gare S.N.C.F. de Rennes.

Il est 6h20, mon train est annoncé à 6h35 voie 6. Lecture des nouvelles fraîches des journaux du matin (que des tristes nouvelles). Contrôle des billets, puis arrivée à 8h47 à la gare Montparnasse à Paris. Descente et marche sur le quai numéro 2, foule compacte et toutes ces personnes qui courent pour s'engouffrer dans la bouche de métro. Moi aussi je marche vite... (je suis peut-être un peu parisien ??!!) Direction Nation, métro ligne 6, montée dans la voiture de tête pour gagner du temps !!!

40 minutes plus tard, si pas d'incident sur une des plus vieille ligne du réseau RATP, je sors de la bouche de métro, place de la Nation, théâtre de tant et tant de fin de manifestation, d'un meeting FO, reflet de notre pays dite Nation modèle. 15 minutes de marche en direction de la gare de Lyon, boulevard Diderot (tiens un illustre compère de par le prénom), arrivée au siège de Coallia, il est 9h30, une demi journée de travail de faite. Rencontre avec les autres délégués syndicaux et les camarades délégués syndicaux FO, (Annie la Cherbourgeoise, elle aussi avec beaucoup de trajet et Sambou le Malien de Paris).

Mme la D.R.H., comme à son habitude arrive en retard, changement de salle de réunion car pas réservée à temps, recherche d'une salle de réunion, nouveau déplacement à 10 minutes du siège dans une résidence sociale, il est 10h. 30 minutes de perdues.

- **10h00** : Début de la réunion, l'ordre du jour est à nouveau bouleversé par la DRH, qui à son habitude ne le respecte pas, elle rajoute 2 questions supplémentaires qui seront abordées en priorité car elles émanent de la C.F.D.T. et de la C.F.E.-C.G.C., ceci afin de ne pas rentrer dans le vif du sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, négocier un accord de droit salarial (ex).

- **11h00** : pose café, il était temps, je m'endormais tant les débats sont insipides.

- **11h30** : reprise des débats, hé oui la pause peut durer une demi-heure car Mme la DRH continue à négocier. L'ordre du jour est enfin abordé, les débats s'enflamment et commencent à être constructifs, mais c'est déjà la fin de la réunion, nous avons encore très peu avancé sur des sujets très préoccupant pour les salariés, l'ordre du jour n'étant pas complètement débattu, les points sont reportées à la prochaine réunion.

- **12h30-13h30** : déjeuner.

- **13h30** : on se retrouve entre délégués syndicaux (FO, CGT, SUD) pour peaufiner nos stratégies et nos négociations en intersyndicale. Les discussions sont constructives durant les deux heures.

- **15h30** : départ vers la fédération F.N.A.S. FO pour aller se ressourcer et rencontrer les camarades.

- **17h30** : direction la gare Montparnasse, j'arrive devant la Tour Montparnasse avec l'angoisse d'une annulation ou d'un départ différé de mon train. 18h05 enfin dans le train, pose des « valises », je reprends mes notes de la journée, je les affine, je revois nos revendications, elles fusent :

- plus de temps de délégation,
- 60/40 pour les cotisations santé prévoyance,
- répartitions selon les salaires et selon la composition de la famille,
- engagement de FO en N.A.O., etc ...

(suite page 11 ...)

(... suite) Tout à coup, « Rennes, ici Rennes, terminus de ce train, tous les voyageurs sont appelés à descendre et à ne rien laisser derrière eux, bonne soirée »

Je me suis assoupi, réveillé par le contrôleur qui vient de faire cette annonce. Il est 20h20, 15 minutes de métro, encore 40 petites minutes de trajet en voiture et enfin la maison et les siens.

Il s'est écoulé 14h30 de travail pause comprise, journée bien remplie et demain à nouveau départ à 7h00 pour une nouvelle réunion de C.E. à Paris, puis le lendemain, réunion DP à Gaël, etc.....

Je pars environ 6 à 7 fois par mois pour des réunions de Comité d'Entreprise, de commissions du C.E., de négociation avec la D.R.H., de N.A.O., d'accompagnement à un entretien pour licenciement ou pour rupture de contrat faute de reclassement. A ceci s'ajoute une réunion par mois de délégué du personnel sur l'ensemble des Côtes d'Armor, les réunions du SDAS etc...et avec tout ça, je travaille dans un foyer pour adultes handicapés psychiques deux à trois week-ends par mois.

Je suis délégué syndical (24 heures de délégation par mois), représentant de la section syndicale Force Ouvrière au Comité d'Entreprise (20 heures de délégation par mois), élu délégué du personnel suppléant sur les établissements des Côtes d'Armor (0 heure de délégation).

Voici la vie d'un élu FO chez Coallia, entreprise de 3.000 salariés avec seulement 24 heures de délégation D.S. par mois.

Loi travail

Conséquences prévisibles de la Loi Travail (disons plutôt de la Loi Capital !)

En règle générale, les entreprises cherchent à gagner davantage de bénéfice, donc de marchés, donc de productivité et vont donc forcément penser à nous faire travailler plus sans nous augmenter, donc nous faire gagner moins.

Quels curseurs nos patrons vont-ils penser à déplacer pour que l'opération paraisse indolore, donc supportable ? Et oui, les 35 heures ! Supprimer quelques R.T.T., la bonne affaire, la plupart du temps, on ne peut les prendre qu'à certaines conditions, sans les accoler aux congés, etc. C'est tellement compliqué de les poser qu'on serait prêt à les lâcher ?

Non, non, non. Attendez ! On va pas les lâcher comme ça, ces R.T.T.. Et pourquoi ? Et bien parce que, la plupart du temps, on ne les a pas eu «cadeau», ces R.T.T., nous nous les sommes payés une première fois déjà, il ne faudrait pas oublier. Soit-disant qu'ils devaient embaucher avec les 35 heures, c'était une loi (enfin, il y en avait eu deux, des lois!) faite pour créer des emplois, qu'ils disaient ! Une de plus qui n'a pas plu aux patrons qui nous ont gracieusement octroyé des jours de récup' pour le même volume de boulot qu'auparavant, qu'on a été amenés à faire en moins d'heures !

Par exemple, avec la création de Pôle Emploi, ce sont 53.000 heures qui ont été absorbées sans embauches. Elle est pas belle la vie ? Du coup, le flux tendu s'est installé, et tout s'en est suivi : recrudescence de T.M.S. (Troubles Musculo-Squelettiques), R.P.S. (Risques Psycho-Sociaux), arrêts maladie... mais aussi salaires au mérite, objectifs individuels dits « de groupe », etc ... **Yvon BOURHIS.**

Nettoyage : Les salariés de l'ombre se font reconnaître !

par Jocelyne MARTIN
Secrétaire générale Nettoyage 22



Les Agents de Service Propreté, les travailleurs de l'ombre, ont voté massivement pour Force-Ouvrière ! Dans de nombreuses entreprises, ils travaillent très tôt le matin ou très tard le soir, ou même la nuit. Nous ne les voyons jamais, ou si peu, ils ne figurent pas sur les listes de salariés des entreprises où ils interviennent. Le secteur de la propreté est sous-traité. Les salariés sont mobiles d'un chantier à l'autre. Leurs conditions de travail sont pénibles, amplitudes quotidiennes importantes, temps partiel généralisé, très petits salaires, horaires décalés et atypiques, manutentions physiques.

Quand nous savons que 70 % des agents sont des femmes avec des salaires à 600€ net par mois, nous mesurons les lourdes conséquences en terme d'atteintes sur la santé, la vie sociale et familiale. Et comme toujours dans ces cas-là, les salariés qui ne veulent pas se soumettre, s'organisent en syndicat et établissent le rapport de force avec le patronat. C'est l'unique moyen pour lutter contre la misère. La F.E.E.T.S. est enfin entendue pour que le nettoyage, notamment des bureaux, se fasse durant les heures d'ouverture au public, et non après. C'est la seule façon pérenne pour combattre l'amplitude extrême de la journée de travail et la multiplication des temps partiels. Le nettoyage des locaux n'est pas honteux !

En qualité de secrétaire générale, j'anime le syndicat FO Nettoyage des Côtes d'Armor. Au nom du syndicat, je me déplace sur les chantiers à la rencontre des salariés, quelque soit l'heure, j'écoute, j'enregistre les revendications, j'organise les réunions, j'apporte mon soutien et j'aide les salariés. Je participe également aux commissions paritaires à la F.E.P. (Fédération des Petites Entreprises) pour toutes négociations dans les branches (salaires, mutuelles, primes de fin d'année ...).

Le travail syndical paie, et nous constatons une progression impressionnante aux dernières élections professionnelles. 71 % chez SAMSIC Tréguieux, G.S.F. Celtus 66 % à l'agence de Plédran, plus de 55 % à l'agence du Mené, même topo à T.F.N. Propreté, D.A. Propreté, ... Les salariés ne se trompent pas, ils se syndiquent quand le syndicat est visible par son activité de défense de tous les salariés, quelques soit leur contrat de travail, quelques soit leur place dans la hiérarchie. Regardez dans l'entreprise où vous travaillez, il y a peut-être un des agents de service propreté qui bosse tout seul. Dites-lui que le syndicat FO Nettoyage existe et qu'il peut y adhérer afin de plus être seul face au patron.

Harmonie Mutuelle

Le combat syndical en défense d'une contractuelle L.R.U. à l'I.U.T. de Lannion a payé !

par Hervé CHUBERRE
Secrétaire général S.N.P.R.E.E.S. 22



Tout le monde parle des mutuelles...

Mais une mutuelle, qu'est-ce que c'est ?

Une mutuelle vous protège, vous et votre famille

- Une mutuelle prend en charge vos dépenses de santé : 55% des soins courants⁽¹⁾ sont remboursés par la Sécurité sociale. Les 45% restants, non remboursés par la Sécu, peuvent être pris en charge par une mutuelle⁽²⁾.
- Une mutuelle vous informe en amont de la maladie. 3 000 actions de prévention et de promotion de la santé sont réalisées chaque année par les mutuelles.
- Une mutuelle met à votre disposition des services de qualité. 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes sont accessibles en France.

La mission d'une mutuelle est simple : garantir à tous l'accès à des soins de qualité

UN OBJECTIF : DIMINUER VOS RESTES À CHARGE

- **Limiter les dépassements d'honoraires.** Dans les réseaux de soins conventionnés par les mutuelles, le coût d'une paire de lunettes est en moyenne 30% moins élevé.
- **Généraliser le tiers payant.** Les mutuelles ont inventé le tiers payant dans les pharmacies pour vous éviter de faire l'avance des frais de santé.
- **Maintenir une action sociale.** Les mutuelles consacrent 100 millions d'euros chaque année pour permettre aux personnes en difficulté de continuer à se soigner.

Solidarité, démocratie et transparence

ENTRE UNE MUTUELLE ET UNE ASSURANCE, IL Y A DES DIFFÉRENCES

- **Les mutuelles n'ont pas d'actionnaires !** Leurs excédents sont utilisés au profit des adhérents qui participent aux prises de décisions lors des assemblées générales.
- **Nous n'avons pas attendu que ce soit à la mode pour être transparents.** Les mutuelles sont à but non lucratif : leurs « frais de gestion » servent uniquement à la protection santé des adhérents.

⁽¹⁾ Médecin, médicaments, analyses...

⁽²⁾ Dans le cadre du parcours de soins, hors participation forfaitaire et sous conditions pour les dépassements d'honoraires.



Harmonie mutuelle

En harmonie avec votre vie

www.harmonie-mutuelle.fr

Jean-Yves LE BRETON

02 23 25 01 61

jean-yves.lebreton@harmonie-mutuelle.fr

Harmonie Mutuelle, spécialiste de la protection sociale en entreprise, 1^{re} mutuelle santé de France.



Est-il normal qu'ait pu être proposé un salaire à peine supérieur à 1.350 € net mensuel (indice majoré de 367) à une collègue titulaire d'un doctorat, et ayant plusieurs années d'ancienneté dans l'enseignement supérieur et la recherche, recrutée comme enseignante contractuelle LRU à l'IUT de Lannion pour effectuer le même service qu'un professeur agrégé ? Pour le SNPRES-FO 22 (Syndicat National des Personnels de la Recherche et des Établissements d'Enseignement Supérieur FO des Côtes d'Armor) la réponse est, et a été, clairement non !

Le SNPRES-FO 22 a dû intervenir à plusieurs reprises auprès de la direction de l'I.U.T. et de la présidence de l'Université Rennes 1 pour obtenir gain de cause en faveur de cette collègue. Ci-après, nous revenons sur le déroulement de cette bagarre syndicale que nous avons menée :

1. Par courrier le 29 mars pour dénoncer la grille de salaire employée. Résultat : nous avons obtenu que la qualification de notre collègue soit bien prise en compte en référence à la grille des professeurs contractuels hors catégorie (docteurs exerçant à 100% dans le supérieur), mais pas la prise en compte de l'expérience puisque c'est seulement l'indice majoré plancher de 431 (rémunération nette mensuelle à peine supérieure à 1.600€) qui était proposé cette fois ;
2. Par courrier le 20 avril pour réclamer la prise en compte de l'expérience conformément à l'article 1-3 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif « aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat » qui stipule très clairement que : « Le montant de la rémunération est fixé par l'autorité administrative, en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience ». À noter qu'il est étonnant que cet article n'ait pas été automatiquement appliqué lors du recrutement puisqu'il était pourtant cité tout au début de l'avenant au contrat de notre collègue ! Pas de résultat... ;
3. Lors d'une entrevue le 10 mai, nous avons réexpliqué de vive voix que l'application du décret de 1986 n'était pas une option à prendre ou à laisser car le décret de 1986 a une portée juridique supérieure à la Charte des contractuels de l'Université de Rennes-1 (une Charte n'a aucune valeur juridique !), sur la prise en compte de l'expérience et pour laquelle la Charte n'impose rien. Pas de résultat... (Nous avons demandé par ailleurs à la Présidence de l'Université de modifier cette Charte pour la mettre en conformité avec la réglementation) ;
4. Lors du Comité Technique de l'Université le 17 mai, nous avons soulevé à nouveau le problème et présenté notre revendication en déclaration liminaire. Le D.R.H. de l'Université a alors répondu qu'il « suivait le dossier ». 1er résultat : quelques heures plus tard, la direction de l'IUT demandait à notre collègue les pièces justificatives de ses expériences. 2ème résultat : par courrier daté du 19 mai, le directeur répondait enfin favorablement à notre demande de voir prise en compte l'expérience de notre collègue pour que l'indice retenu soit de 462 conformément à notre revendication (soit un salaire net mensuel d'environ 1.700 €, compris entre celui d'un maître de conférences débutant et celui d'un maître de conférences ayant 2 ans et 10 mois d'expérience).

Ce que l'on peut retenir c'est que ce qui a été initialement proposé à notre collègue n'est rien moins que l'application anticipée de l'esprit même des mesures de la loi travail de Valls-El Khomri à savoir : un contrat local de type léonin car inférieur à ce que prévoit la réglementation nationale ! L'autonomie des universités, octroyée par la loi LRU1 (loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités) du 10 août 2007 de Sarkozy-Pécresse fait pousser des ailes aux universités et composantes pour s'affranchir des règles nationales. Mais fort heureusement, il y a encore un statut national pour les fonctionnaires et des lois et décrets pour les contractuels qui servent d'appui pour la défense de leurs droits.

Mais la mise en place des COMUé (COMmunauté d'Université et d'établissement), dans le cadre de la loi LRU2 (loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche) du 22 juillet 2013 de Hollande-Fioraso, la territorialisation de l'enseignement supérieur et la recherche, concomitamment à la loi travail Valls-El Khomri si celle-ci devait aboutir, se traduirait par une dislocation des droits et une soumission de l'ensemble des collègues aux diktats des hiérarchies locales. Seules l'abrogation des lois LRU1 et LRU2 et de la loi El Khomri, est de nature à permettre de reconquérir une Université qui instruit, qui fasse progresser le front des connaissances au service de l'humanité, qui transmette la culture (sous toutes ses formes) et qui fournisse des armes intellectuelles aux salariés leur permettant de penser librement et de se défendre.

Annulation des inspections : FO exige l'abandon de P.P.C.R.

par Stéphane MOTTIER
Secrétaire départemental S.N.U.D.I.



Les I.E.N. (Inspecteurs de l'Éducation Nationale) viennent d'annoncer que toutes les inspections étaient annulées pour ce trimestre, en application de la consigne que le recteur leur a adressée, afin de pouvoir mettre en œuvre les Parcours Professionnels, carrière et rémunération (P.P.C.R.). De nombreux collègues qui se préparaient à une inspection, ont appris qu'ils avaient travaillé inutilement (pour certains pendant toutes les vacances). Les plus graves menaces pèsent sur notre statut, nos carrières et nos salaires. Valls a décidé de passer outre le refus de signature du protocole des organisations syndicales majoritaires de la Fonction Publique FO, CGT et Solidaires. Le Comité Technique Ministériel doit être consulté le 16 novembre, il est prévu que les décrets soient publiés avant le 31 décembre.

• Imposture de la revalorisation des salaires

Loin d'être synonyme de revalorisation salariale des enseignants, le dispositif PPCR prévoit un allongement de carrière et la suppression du passage au choix et au grand choix. Dans la plupart des cas à échelon identique, le niveau des salaires nets sera inférieur à celui de 2010 : par exemple, un PE au 9ème échelon gagnait 2188,74 euros en 2010. Aujourd'hui (hors ISAE) il gagne 2147,22 euros (hors ISAE : -2,04%) et en 2020, 2215,98 euros (+1,24%). Avec l'ISAE (qui ne dépend pas de PPCR) : 2274,23 euros (3,90%). Loin, très loin de rattraper ce que nous avons perdu depuis 2010. La création d'une classe exceptionnelle réservée à une infime minorité contribuera à opposer les personnels les uns aux autres.

• Statut remis en cause : individualisation des carrières, arbitraire des promotions

Le projet de nouvelle évaluation remet en cause le système actuel de promotion basé sur le barème et prévoit une grille d'items où la note disparaît : il ne s'agirait plus de noter la manière de servir des fonctionnaires d'Etat sur la base d'obligations définies nationalement et centrées sur l'enseignement mais de juger et d'évaluer après un entretien « l'engagement » selon les projets locaux et les réformes notamment sur « notre coopération avec les partenaires de l'école » ou sur notre « coopération avec les parents d'élèves » ! Nous vous joignons la grille d'évaluation et le quatre pages national qui analyse l'ensemble du projet. L'inspection sous sa forme actuelle disparaît au profit de « rendez-vous de carrière » c'est à dire d'entretiens du type managérial accompagnés d'une auto-évaluation comme dans le privé (France Télécom, EDF...). En fait, le gouvernement ressort le projet du ministre Chatel d'une évaluation par compétences avec rédaction d'un projet professionnel. Avec ce projet, le Chef d'établissement ou l'I.E.N. pourrait décider arbitrairement des 30% de collègues les plus « méritants » qui bénéficieraient d'une promotion !

• Abandon du PPCR et du projet gouvernemental d'évaluation qui en découle ! Maintien de la note pédagogique, des promotions sur la base d'un barème chiffré !

Véritable revalorisation financière : augmentation de 8% du point d'indice ; 50 points d'indice supplémentaires pour tous ; 7ème échelon terminal de la Hors classe accessible à tous en portant à 15% le taux d'accès chaque année, prévu par le statut (5% actuellement).

Les prises de position se multiplient comme celle adoptée à l'unanimité par les 31 enseignants ayant participé à la réunion d'info syndicale du SNUDI-FO22 le mercredi 19 octobre (ci-jointe). Réunissez-vous par école, par groupe d'écoles pour en discuter et adopter votre propre motion.

Joindre le SNFOLC

Joindre votre syndicat SNFOLC départemental

Le syndicat départemental du SNFOLC vous aide, vous informe et peut intervenir pour faire respecter vos droits.

C'est auprès de la section départementale que vous pouvez vous syndiquer. Le syndicat départemental vous permet de vous organiser et de faire respecter vos droits dans votre établissement :

- il vous informe sur vos droits liés à votre statut, votre corps ;
- il vous défend en cas de litige avec le chef d'établissement ;
- il peut venir animer une réunion mensuelle d'information syndicale ;
- il peut venir aider à installer un panneau syndical, fournir des tracts, etc ...

Comme adhérent, vous pouvez participer aux Assemblées Générales départementales du SNFOLC. Chaque adhérent y a sa place. Ce sont les adhérents qui définissent le mandat confié au syndicat départemental.

Son bureau est constitué d'un secrétaire, d'un trésorier, et de membres qui sont chargés de la mise en œuvre de ce mandat dont ils rendent compte lors de l'assemblée générale suivante.

Le secrétaire départemental siège dans les Comités techniques départementaux (CTSD) et le conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) qui décident des moyens attribués aux collègues.

Le secrétaire départemental représente le SNFOLC dans les audiences auprès de l'inspecteur d'Académie et du rectorat.

SNFOLC 22 : FERDINANDE Mickaël
UD FO, 5 rue de Brest,
22015 St Brieuc
Tél : 02.96.61.90.21
Fax : 02.96.33.22.63
snfolc22@free.fr

TRÉSORERIE DES SYNDICATS

Nous rappelons aux trésoriers de syndicats de
penser à solder les cotisations pour l'année 2016.

Les trésoriers de l'Union Départementale sont à votre
disposition pour les commandes de timbres 2017.

Brèves du SNFOLC

Appel des enseignants du second degré des Côtes d'Armor

Une réunion d'information syndicale appelée par le SNFOLC 22 s'est tenue à St Brieuc, mardi 18 octobre 2016. Pour les collègues présents, le constat est unanime : la logique à l'œuvre est bien celle de la déstructuration de l'Ecole de la République.

Pour les professeurs comme pour leurs élèves, c'est le droit à la transmission des connaissances qui est attaqué. Les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de chercher à dénationaliser l'Ecole au profit d'une école territorialisée du socle et des compétences. C'est ainsi que se comprennent les contre-réformes successives : celle des décrets Hamon abrogeant les décrets de 50 qui nous protégeaient de l'annualisation (1607h) ; celle de la réforme du collège renforçant le cadre local et qui promeut un non enseignement non disciplinaire, les EPI ; le P.P.C.R. qui a pour double objectif d'interdire une véritable augmentation de salaire pour tous et d'instaurer l'évaluation et le salaire au mérite, contraignant ainsi les enseignants à mettre en œuvre ces contre-réformes qu'ils refusent.

Les collègues présents, appuyés par le SNFOLC 22, appellent à la tenue d'heures d'information syndicale partout dans les établissements du département, afin que monte le refus collectif des personnels et que soit rapidement mise en débat la perspective d'un appel national clair à la grève jusqu'à satisfaction.
Mickaël FERDINANDE.

XVIIème Congrès de la F.N.E.C. FP-FO du 10 au 14 octobre à Gravelines (59)

par Stéphane MOTTIER
Secrétaire Départemental SNUDI



Plus de 900 délégués représentant 430 syndicats de base de la fédération se sont réunis à Gravelines pour le 17ème congrès de la FNEC FP-FO du 10 au 14 octobre 2016.

Depuis le précédent Congrès à Seignosse en 2013, le nombre de syndicats est passé de 320 à 470, progressant dans tous les secteurs : dans le premier degré (SNUDI-FO) comme dans le second degré (SNFOLC pour les collèges et lycées, SNETAA-FO pour les lycées professionnels) mais aussi chez les administratifs (SPASEEN-FO), dans

le supérieur (SNPREES-FO et SUP Autonome-FO), chez les chefs d'établissement (ID-FO), dans la santé et l'action sociale (SMEDEN-FO, SNFOIEN, SNFOASEN), à la culture (SNAC-FO), dans l'enseignement privé (SFSDPEP-FO), pour la formation professionnelle (SFN-FO-FPA).

Pascal Connan, Stéphane Mottier, Françoise Gageot et Patrick Robert représentaient le SNUDI-FO des Côtes d'Armor. Les 900 participants ont rappelé les revendications des personnels :

- Abrogation de la loi travail
- NON à la réforme territoriale
- NON à la loi de refondation de l'école
- NON à PPCR et au projet d'évaluation des personnels
- Défense des statuts particuliers des Personnels et du statut général de Fonctionnaire d'Etat
- Pour une République une et indivisible

La progression de notre fédération et de ses syndicats nationaux témoignent du refus de tous nos collègues de voir :

- l'école de la république s'éclater en de multiples écoles autonomes ;
- les acquis des personnels remis en cause par les multiples contre-réformes gouvernementales (rythmes scolaires, réforme du collège, Réforme de l'Evaluation des personnels, la réforme des cycles, PPCR, etc.) ;
- les conditions de travail des personnels se dégrader par la casse du réseau d'école, les fermetures de classes, l'inclusion scolaire obligatoire, etc.

Les instances ont été renouvelées :

- Pour la FNEC FP FO, Hubert RAGUIN a été réélu secrétaire général .
- Pour le SNUDI FO, Norbert TRICHARD a été réélu secrétaire général.

Le bureau national du SNUDI-FO, équivalent de notre conseil syndical au niveau national et qui se réunit environ tous les deux mois, est passé de 39 à 49 membres, signe de la volonté des militants de s'impliquer et résultat de la forte progression du SNUDI-FO (19% d'augmentation du nombre de syndiqués depuis le Congrès de Seignosse en 2013). Pascal Connan a été élu à la Commission des conflits (il ne se représentait pas au bureau national) et Stéphane MOTTIER a été élu au bureau national.



La FNEC FP FO, avec ses syndicats, sort renforcée de ce congrès et en ordre de marche pour défendre les intérêts des personnels, en particulier pour mettre à bas PPCR et la réforme de l'évaluation des enseignants.

Retrouvez toute l'actualité de l'U.D. des Côtes d'Armor : www.fo22.fr

Formation syndicale : calendrier des stages du C.F.M.S. en 2017

par Eric LE COURTOIS
Secrétaire Général U.D. FO 22



Les Unions Locales

INTITULÉ DU STAGE	DATES	CONDITIONS A REMPLIR	OBJECTIFS
CONNAISSANCE DE L'INTERPROFES- SIONNEL	Du 31/01 au 02/02	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ; • Être récemment élu à la CE, ou à la CA de l'UD • Être présenté par le Secrétaire Général de l'UD. 	<ul style="list-style-type: none"> • Enrichir ses connaissances après l'élection à la Commission Exécutive (C.E.), commission Administrative (C.A.) de l'U.D. ; • Mieux appréhender les débats et pour cela dépasser l'horizon du syndicat d'entreprise.
DÉCOUVERTE DE FO ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICAT	Du 06/03 au 10/03	<ul style="list-style-type: none"> • Manifester un intérêt pour l'action syndicale ; • Être présenté par son syndicat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société ; • Organiser et coordonner le travail syndical.
NÉGOCIER	Du 10/05 au 12/05	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ; • S'adresse principalement aux délégués syndicaux, secrétaires de syndicat, délégués du personnel désignés DS, représentants élus en CT. 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation collective, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat.
RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'ENTREPRISE	Du 12/06 au 16/06	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ; • Être membre titulaire du C.E. (inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS). 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les différents outils du Comité d'Entreprise.
COMMUNICATION ORALE - <i>Nouveau</i>	Du 19/09 au 21/09	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Programme en cours d'élaboration.</i>
CONNAÎTRE SES DROITS - NIVEAU 1	Du 02/10 au 06/10	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ; • Réservé en priorité aux délégués du personnel ou aux membres d'un CHSCT ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique dans le cadre des contrats de droit privé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire appliquer la convention Collective et le Code du Travail dans l'activité quotidienne du syndicat ; connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode de calcul aux élections professionnelles.
DÉCOUVERTE DE FO ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICAT	Du 13/11 au 17/11	<ul style="list-style-type: none"> • Manifester un intérêt pour l'action syndicale ; • Être présenté par son syndicat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société ; • Organiser et coordonner le travail syndical.
TRÉSORIER DE SYNDICAT - <i>Nouveau</i>	Du 12/12 au 14/12	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ; • Être trésorier de son syndicat. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Programme en cours d'élaboration.</i>

Union Locale de Saint-Brieuc
5, rue de Brest - 22000 St-Brieuc
Secrétaire : Patrick GAUTHIER
Tel : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63
Mail : contact@fo22.fr
Du lundi au vendredi, 9h00-12h30 et 13h30-17h30

Union Locale de Lannion
15, place des Patriotes - 22300 Lannion
Secrétaire : Patrice LOISON
Tel : 02.96.46.52.40 - Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr
Du lundi au vendredi, 9h00-12h00 et 14h30-17h30

Union Locale de Lamballe
48, rue de Dr Lavergne - 22600 Lamballe
Secrétaire : Martine COLLEU
Tel : 02.96.34.79.36
Mail : ulfolamballe@orange.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Dinan
Allée de la Fontaine des Eaux - 22100 Dinan
Secrétaire : Cath. CHAUVET-MORIN
Tel : 02.96.39.65.07 - Fax : 02.96.39.65.07
Mail : fo22-ul-dinan@orange.fr
Tous les jeudis, de 9h00 à 12h00.

Union Locale de Loudéac
36, rue de Moncontour - 22600 Loudéac
Secrétaire : Jean-Louis ABAUTRET
Tel : 02.96.66.09.40
Mail : loudeac@fo22.fr
Un jeudi sur deux à partir de 18h00. Sur rendez-vous.

Union Locale de Guingamp
4, place du Murio - 22200 Guingamp
Secrétaire : Didier WALLERAND
Tel : 06.03.20.16.73
Mail : guingamp@fo22.fr
Le 1er mardi de chaque mois, de 17h30 à 19h00.

Union Locale de Paimpol
Secrétaire : Jean-Claude CADIOU
Tel : 06.32.95.84.36
Mail : paimpol@fo22.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Rostrenen
Secrétaire : Yvon BOURHIS
Tel : 06.37.25.75.79
Uniquement sur rendez-vous.



Bulletin d'adhésion

Confédération Générale du Travail



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Profession / Entreprise : _____

Agenda

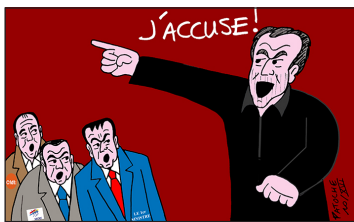


Vendredi 9 décembre à Saint-Brieuc
XXIIIème Congrès de l'Union Départementale FO 22, à partir de 9h00, salle Robien.

Judi 22 décembre à Saint-Brieuc
Commission Juridique à 14h00 à l'Union Départementale.

Du 31/01 au 02/02/17 à Saint-Brieuc
Stage «Connaissance de l'interprofessionnel» à l'Union Départementale. Informations et Inscriptions sur accueil@fo22.fr

Du 06/03 au 10/03/17 à Saint-Brieuc
Stage «Découverte de FO et moyens d'action du syndicat» à l'Union Départementale. Informations et Inscriptions sur accueil@fo22.fr



La défense du consommateur : l'AFOC

AFOC

Association de Consommateurs

Fort de bien-fondé de ses options et convaincue de la nécessité de poursuivre et d'enrichir son action dans le respect de ses engagements, l'AFOC s'est illustrée depuis plusieurs décennies dans de nombreux dossiers tels que la lutte contre les faux chèques de banques, la lutte contre la contrefaçon et les faux rabais proposés par les vendeurs de meubles, la chasse aux clauses abusives dans les contrats proposés par les câblo-opérateurs, par la SNCF et par FRANCE TELECOM, ainsi que dans les contrats d'accession à la propriété de maisons individuelles, la mise en place de l'aide juridique, le changement des gaz réfrigérants polluants dans la climatisation des véhicules (...)

Notre association a une double préoccupation. En amont, la promotion des intérêts collectifs des consommateurs-salariés auprès des professionnels et des pouvoirs publics par un partenariat porteur de progrès. En aval, leur défense individuelle au quotidien par le biais d'informations, de formations et de conseils. Depuis sa création, l'AFOC a été présente sur de nombreux dossiers de la vie quotidienne.

Action Juridique et défense du salarié

Pour résumer : défendre et construire les droits pour la dignité et les intérêts des travailleurs et de leur famille, sont les points essentiels qui nous rassemblent et cela pour notre organisation syndicale, contre toute emprise politique ou religieuse qui non pas à régir ou à intervenir dans notre action, ces objectifs permanents et constamment partagés fondent la solidarité des salariés syndiqués à la CGTFO.

Permanences juridiques

A Saint-Brieuc, le mardi, mercredi et jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00. Et sur rendez-vous. Contacts : Paul VALADAS et Françoise TONNELIER
Tél : 02.96.39.65.07 / Fax : 02.96.39.65.07
Mail : juridique@fo22.fr

A Dinan, le lundi de 9h00 à 12h00. Et sur rendez-vous. Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.39.65.07 / Fax : 02.96.39.65.07
Mail : ulfo-22-dinan@orange.fr

A Lannion, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h30 à 17h30. Contact : Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr

Les camarades syndiqués les plus avertis en matière de droit sont réunis au sein de la commission juridique de l'union des syndicats pour assister, représenter et organiser la défense des adhérents avec les délégués syndicaux à l'occasion des conflits individuels et où collectifs du travail.

La Commission d'Action Juridique de l'Union Départementale (conseillers prud'hommes, conseillers de salariés, défenseurs militants, délégués syndicaux, représentants des Unions Locales ...) se réunit une fois par mois - le 3ème jeudi du mois - à l'Union Départementale. Pour toutes vos questions transmettez vos e-mails (juridique@fo22.fr), à l'attention de Patrice LOISON, Martiel COLLET ou Paul VALADAS.

Permanences AFOC

A Saint-Brieuc, le mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30. Avec ou sans rendez-vous. Contacts : Jean-Yves GATHIGNOL et Marie-Thérèse GALLAIS
Tél : 02.96.33.62.63 / Fax : 02.96.33.22.63
Mail : afoc@fo22.fr

A Lannion, le lundi, mardi et mercredi de 9h30 à 11h30 / 14h30 à 17h00. Avec ou sans rendez-vous. Contacts : Brigitte LOAS et Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr

A Dinan, le dernier vendredi du mois de 9h00 à 17h00. Et sur rendez-vous. Contacts : Bernard MADIGAN et Catherine CHAUVET-MORIN
Tél : 02.96.39.65.07 / Fax : 02.96.39.65.07
Mail : ulfo-22-dinan@orange.fr

A Loudéac, sur rendez-vous
Tél : 02.96.66.09.40
Mail : loudeac@fo22.fr

A Lamballe, sur rendez-vous.
Tél : 02.96.34.79.36
Mail : ulfolamballe@orange.fr

A Guingamp, sur rendez-vous.
Tél : 06.03.20.16.73
Mail : guingamp@fo22.fr

A Paimpol, sur rendez-vous.
Tél : 06.32.95.84.36
Mail : paimpol@fo22.fr

INFOUEST

Bulletin d'information de l'Union Départementale CgtFO des Côtes d'Armor.

Adresse : 5, rue de Brest - 22000 Saint Brieuc
Téléphone : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63
Mail : contact@fo22.fr
Site internet : www.fo22.fr
Directeur de la publication : Eric LE COURTOIS
Rédacteur en chef : Patrick GAUTHIER
Prix au numéro : 0,50€ - Abonnement : 1,50€
Abonnements : 02.96.33.62.63
Création et réalisation : Stéphane CARMENT
Illustrations : © U.D. FO 22
Impression : Imprimerie JACQ (Plérin - 22)
Commission paritaire : 0418 S 05317
Dépôt légal : 4ème trimestre 2016
Ont participé à ce numéro : Eric LE COURTOIS, Yvon BOURHIS, Christine AUBÉRY, Jean-Pierre LE FEVRE, Antoine GOUJEON, Véronique MEN-GUY, Denis GOUPIL, Patrice LOISON, Arnaud BOONE, Stéphane MOTTIER, Mickaël FERDINANDE, Gwenola GAYET.